



## LAFLUTE AUDIT ASSOCIÉS "L2A"

Société de Commissariat aux Comptes  
membre de la Compagnie de Versailles

Jean-Pierre DUHOURCAU  
Sophie MAYEUX  
Thomas DONNELLY

### **Association Départementale Voyageur-Gadjé (A.D.V.O.G.)**

Association placée sous le régime de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

**18 Boulevard de la Paix  
95800 CERGY**

**Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**



Naf 6920Z

6, avenue Eglé B.P. 32 78601 Maisons-Laffitte Cedex  
Tél. 01 34 93 19 20 - Fax 01 34 93 19 30 - e-mail : [cla@l2a-audit.fr](mailto:cla@l2a-audit.fr)  
Société à responsabilité limitée au capital de 200 000 €  
449 663 467 RCS Versailles - Siret 449 663 467 00016



## **ASSOCIATION DEPARTEMENTALE VOYAGEUR-GADJE « A.D.V.O.G »**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

#### **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2020

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale du 18 avril 2019, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association A.D.V.O.G relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif au reclassement du compte fonds associatif en report à nouveau.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons vérifié le bien-fondé et la valorisation des subventions comptabilisées dans les comptes annuels. Ces opérations n'appellent pas, de notre part, de commentaires particuliers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion des gérants et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels, en particulier les informations relatives aux événements survenus et aux éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Maisons Laffitte,  
le 8 avril 2021,  
en trois exemplaires originaux

**SARL LAFLUTE AUDIT ET ASSOCIES**  
**Représentée par M. Jean-Pierre DUHOURCAU**

## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
<i>Frais d'établissement</i>				
<i>Frais de recherche et de développement</i>				
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>				
<i>Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires</i>	3 506	3 506		
<i>Droit au bail</i>				
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>				
<i>Avances et acomptes</i>				
Immobilisations corporelles				
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Installations techniques, matériels et outillages industriels</i>				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	12 306	12 306		
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>				
<i>Avances et acomptes</i>				
Biens reçus par legs ou donations				
Immobilisations financières				
<i>Participations</i>				
<i>Créances rattachées aux participations</i>				
<i>Titres immobilisés de l'activité de portefeuille</i>				
<i>Autres titres immobilisés</i>				
<i>Prêts</i>				
<i>Autres immobilisations financières</i>	5 921		5 921	274
<b>Total I</b>	<b>21 732</b>	<b>15 812</b>	<b>5 921</b>	<b>274</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
<i>Matières premières et autres approvisionnements</i>				
<i>En-cours de production (biens et services)</i>				
<i>Produits intermédiaires et finis</i>				
<i>Marchandises</i>				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>	31		31	31
Créances				
<i>Créances usagers et comptes rattachés</i>				
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
<i>Autres créances</i>	469		469	14 469
Autres postes de l'actif circulant				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	24 365		24 365	24 102
<i>Instruments de trésorerie</i>				
<i>Disponibilités</i>	133 052		133 052	86 412
<i>Charges constatés d'avance</i>	1 256		1 256	1 961
<b>Total II</b>	<b>159 173</b>		<b>159 173</b>	<b>126 975</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion - Actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>180 905</b>	<b>15 812</b>	<b>165 093</b>	<b>127 250</b>
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

## Bilan passif

	au 31/12/2020	au 31/12/2019
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Première situation nette établie</i>		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Dotations non consommables</i>		
<i>Autres fonds propres</i>		75 007
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Autres fonds propres</i>		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projets de l'entité</i>		
<i>Autres réserves</i>		
Report à nouveau	42 768	-53 760
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>3 893</b>	<b>21 522</b>
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>46 662</b>	<b>42 768</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
<b>Total I</b>	<b>46 662</b>	<b>42 768</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>Total II</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	35 369	26 681
Provisions pour charges		
<b>Total III</b>	<b>35 369</b>	<b>26 681</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 879	4 730
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	43 663	30 945
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	33 521	22 126
<b>Total IV</b>	<b>83 063</b>	<b>57 800</b>
Ecarts de conversion passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>165 093</b>	<b>127 250</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)		
Dont à moins d'un an (a)	83 063	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	1 680	2 580
Ventes de biens et de services		
<i>Ventes de biens</i>		
Dont ventes de dons en nature		
<i>Ventes de prestations de services</i>		
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	289 655	262 723
<i>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable</i>		
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>		
Dont Dons manuels		
Dont Mécénats		
Dont Legs, donations et assurances-vie		
<i>Contributions financières</i>		
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	9 128	13 876
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	3 020	1
<b>Total I</b>	<b>303 483</b>	<b>279 180</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation des stocks		
Autres achats et charges externes	72 937	53 049
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	3 504	3 318
Salaires et traitements	160 283	148 195
Charges sociales	48 760	52 752
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		267
Dotations aux provisions	8 688	524
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	3	138
<b>Total II</b>	<b>294 175</b>	<b>258 242</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>9 308</b>	<b>20 938</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	430	427
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total III</b>	<b>430</b>	<b>427</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total IV</b>		
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>430</b>	<b>427</b>

## Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>9 738</b>	<b>21 365</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	20	210
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>Total V</b>	<b>20</b>	<b>210</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	5 825	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total VI</b>	<b>5 825</b>	
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>-5 805</b>	<b>210</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	39	53
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	<b>303 933</b>	<b>279 817</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>300 040</b>	<b>258 295</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>3 893</b>	<b>21 522</b>

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ADVOG

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 165 093 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 3 893 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'association gérant des établissements relevant du code de l'action sociale et des familles, elle entre en outre dans le champ d'application du règlement n°2019-04 du 08 novembre 2019 de l'Autorité des normes comptables relatifs aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Objet et activités de l'association

Activité :

L'ADVOG et Tsiganes en France est une association œuvrant en direction des voyageurs, des gadjé et des tsiganes en France dans le département du Val d'Oise et au-delà.

Elle a pour but de permettre aux voyageurs et tsiganes en France d'exercer pleinement leur citoyenneté.

L'association participe par ailleurs à l'action « Maraudes mixtes » en direction des publics les plus vulnérable.

Sources de financement :

Les principales ressources de l'association sont octroyées par le Conseil Départemental et la DDCS dans le cadre de conventions relatives à l'accompagnement de familles.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

## Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

\* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

\* Matériel informatique : 3 ans

\* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

### Engagement de retraite

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

## Règles et méthodes comptables

### Conséquences de l'événement Covid-19

---

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

#### Methodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

## Faits caractéristiques

### Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

---

Changement de méthode : application du règlement, le compte 102000, constitué de l'affectation des résultats des années 2004 et 2005 a été reclassé en report à nouveau.

### Autres éléments significatifs

---

L'ADVOG a quitté ses locaux historiques de la rue de Gisors à Pontoise, pour emménager 18 Boulevard de la Paix, Buro +5 à Cergy St Christophe.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 506			3 506
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>3 506</b>			<b>3 506</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	18 932		6 626	12 306
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>18 932</b>		<b>6 626</b>	<b>12 306</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	274	5 921	274	5 921
<b>Immobilisations financières</b>	<b>274</b>	<b>5 921</b>	<b>274</b>	<b>5 921</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>22 712</b>	<b>5 921</b>	<b>6 900</b>	<b>21 732</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			5 921	5 921
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>			<b>5 921</b>	<b>5 921</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		1	274	275
Scissions				
Mises hors service		6 625		6 625
<b>Diminutions de l'exercice</b>		<b>6 626</b>	<b>274</b>	<b>6 900</b>

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 506			3 506
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>3 506</b>			<b>3 506</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	18 932		6 626	12 306
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>18 932</b>		<b>6 626</b>	<b>12 306</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>22 437</b>		<b>6 626</b>	<b>15 812</b>

## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 7 646 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	5 921		5 921
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	469	469	
Charges constatées d'avance	1 256	1 256	
<b>Total</b>	<b>7 646</b>	<b>1 725</b>	<b>5 921</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	75 007			75 007	
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Réserves		21 522		21 522	
Dont générosité du public					
Report à nouveau	-53 760		96 528		42 768
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	21 522	-21 522	3 893		3 893
Dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires (Commodat)					
<b>TOTAL</b>	<b>42 768</b>		<b>100 422</b>	<b>96 528</b>	<b>46 662</b>

## Notes sur le bilan

## Provisions

## Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	26 681	8 688			35 369
<b>Total</b>	<b>26 681</b>	<b>8 688</b>			<b>35 369</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation		8 688			
Financières					
Exceptionnelles					

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 83 063 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 879	5 879		
Dettes fiscales et sociales	43 663	43 663		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	33 521	33 521		
<b>Total</b>	<b>83 063</b>	<b>83 063</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés				

#### Charges à payer

	Montant
Fournis.fact.non reçues	4 610
Congés à payer	14 877
Autres charges pers.à payer	11 985
Charges sociales s/congés à payer	5 356
Org.soc. charges à payer	3 498
<b>Total</b>	<b>40 327</b>

## Notes sur le bilan

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance		1 256	
<b>Total</b>		<b>1 256</b>	

#### Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'av.	33 521		
<b>Total</b>	<b>33 521</b>		

## Notes sur le compte de résultat

### Charges et produits d'exploitation et financiers

#### Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 3 222 euros

#### Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		289 655				289 655
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement						
						289 655

### Analyse du résultat

	Déficit	Bénéfice
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>3 893</b>
Part du résultat sur gestion conventionnée		
Part du résultat sur gestion libre		<b>3 893</b>

Résultat code 1 Action Sociale +10 080.73 €

Résultat code 4 ADVOG -6 187.42 €

## Autres informations

### Engagements de retraite

---

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 35 369 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 35 369 euros

Les engagements de retraite ont été comptabilisés sur l'exercice pour un montant de 35369 €. L'impact sur le résultat (variation de l'exercice s'élève à 8688 €.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.